

Certificat de compétence Coordinateur en structure médico-sociale

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau III minimum (bac+ 2), permettant l'exercice dans le secteur sanitaire et médico-social ou avoir une expérience significative dans ce domaine.
- Exercer dans une structure sanitaire ou médico-sociale (établissement ou service) depuis 1 an au moins en assurant ou en souhaitant assurer des fonctions de coordination.

Cette formation est accessible à des professionnels qualifiés du secteur sanitaire et médico-social exerçant au sein :

- des établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (CASF) -chapitre V du titre 1er du livre III ;
- de certains établissements répertoriés dans le « Fichier national des établissements sanitaires et sociaux » dit « répertoire FINESS ».

En cas d'exercice dans une structure exclusivement sociale, chaque demande sera étudiée au cas par cas pour l'accès à la formation.

Le CC est accessible en région Grand-Est, Centre Val de Loire, Hauts de France.

Objectifs

L'organisation et le fonctionnement des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux sont conditionnés par l'évolution constante des réglementations qui les fondent et les encadrent, de même que par de nouvelles formes de régulations (financements, contrats). La fonction de coordination, telle que proposée par ce certificat de compétence, renvoie à cette capacité d'adaptation au contexte institutionnel et à l'exigence croissante de qualité des services, tant sur le plan du management des équipes que de l'accompagnement des personnes accueillies. La fonction de coordination s'intègre donc dans le cadre de la politique interne et externe des structures, par le biais de la contractualisation (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens - CPOM), de la coopération (groupements de coopération sociale et médico-sociale- GCSMS) et des nouvelles organisations du travail.

Modalités de validation

La validation du diplôme repose sur la validation des UE constitutives et de la preuve d'une expérience professionnelle dans le domaine.

Compétences

Exercer le métier de coordinateur en structure sanitaire ou médico-sociale.

- Appréhender les particularités professionnelles du coordinateur (trice) en structure sanitaire ou médico-sociale et développer un professionnalisme spécifique ;
- Participer activement à la gouvernance de l'établissement ;
- Se situer dans le contexte réglementaire et l'environnement sanitaire ou médico-social spécifique;

🌟 Valide le 23-02-2019

Code : CC11500A

30 crédits

Certificat de compétence

Responsabilité nationale :

EPN12 - Santé solidarité /
Laurence HARTMANN

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie : Sans

niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

- Contrat de professionnalisation
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF :

Métiers (ROME) :

Contact national :

EPN12 - Santé solidarité

laurence.hartmann@lecnam.net

- Développer des méthodes de travail favorisant la mise en œuvre du projet de soins et de vie en garantissant la qualité des prestations ;
- Optimiser la gestion et la coopération de l'équipe.

La validation du certificat permet d'accéder directement à la deuxième année de la licence professionnelle mention management des organisations spécialité gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Enseignements

30 ECTS

Environnement législatif, économique et politique des établissements médico-sociaux	EGS101 4 ECTS
Environnement de travail et fonction du coordinateur(trice) en structure médico-sociale	EGS142 4 ECTS
Approche communication et management des équipes	EGS107 4 ECTS
Démarche qualité en structure médico-sociale	EGS143 4 ECTS
Méthodologie de gestion des projets dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	EGS104 4 ECTS
Expérience professionnelle d'une année minimum en structure médico-sociale	UASA08 10 ECTS